
POUR INFORMATION

Prolongation de la durée de vie des plaquettes de cinq à sept jours – date de mise en œuvre
Lettre aux clients 2017-31

Le 19 juillet 2017

Chers clients,

La présente fait suite aux lettres [2017-02](#) et [2017-13](#), et a pour but de vous annoncer que Santé Canada a approuvé la prolongation de la durée de vie des plaquettes, qui passe de cinq à sept jours. Ce changement entrera en vigueur le lundi 14 août 2017.

Pendant les premiers jours, il faudra vous attendre à ne pas recevoir d'unités de plaquettes fraîches. En effet, avec le nouvel algorithme utilisé pour l'analyse des échantillons, la préparation des plaquettes recueillies le lundi prendra dix-huit heures de plus qu'à l'heure actuelle.

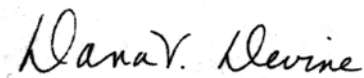
Pendant cette transition, nous vous serions donc reconnaissants :

- d'accepter les plaquettes que nous vous livrerons, quelle que soit la date de péremption;
- de vous assurer que votre système contienne les codes utilisés par Héma-Québec pour ses composants, car il est possible que nous vous livrions des unités de plaquettes d'Héma-Québec.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au www.sang.ca, dans la section « Hôpitaux ». Si vous avez des questions concernant son contenu ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent de liaison.

Meilleures salutations.

La chef des affaires médicales et scientifiques,



Dana Devine